

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 avril 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHIAN représentée par Michèle EMERY - Solange BIAGGI représentée par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Emilie DOURNAYAN représentée par Christophe DE PIETRO - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLLOT - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Albert GUIGUI représenté par Josette VENTRE - Bernard JACQUIER représenté par Carine ROGER - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Patrick MENNUCCI représenté par Louisa HAMMOUCHE - Richard MIRON représenté par Albert LAPEYRE - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Marc POGGIALE représenté par Michel ILLAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Dominique TIAN représenté par René BACCINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Marie MUSTACHIA - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 011-924/15/CC

■ Approbation d'une convention avec la société Terradonna relative à l'expérimentation sur le territoire de Marseille Provence Métropole pour l'optimisation de la valorisation des déchets
DGPROP 15/13013/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Les objectifs poursuivis par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole en matière de réduction des déchets à la source et de promotion de la collecte sélective, amènent à rechercher de nouvelles méthodes pour améliorer les performances de tri sur le territoire de MPM.

La mise en place d'un système de collecte incitatif des déchets propres et recyclables en points d'apport volontaire serait de nature à impulser une nouvelle dynamique au geste de tri.

La Société Terradonna a initié le développement d'une technologie et d'un service innovant de valorisation du geste de tri des déchets capable d'identifier et de valoriser auprès des apporteurs les volumes de déchets propres et secs déposés en point d'apport volontaire.

L'entreprise Terradonna fondée en août 2013 a son siège social sur Aix en Provence et son bureau de recherche et développement à Gardanne dans les locaux de l'Ecole des Mines d'Ales. Terradonna envisage de rejoindre le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert, lieu emblématique d'innovation technologique du territoire de MPM. Ancien cadre dans le secteur du tri des déchets, le fondateur a imaginé avec le Centre d'Energie Atomique de Grenoble, un boîtier universel qui, posé sur tous les types de conteneurs urbains réservés aux déchets recyclables, permettra d'optimiser la collecte en identifiant les produits apportés (verre, papier, cartons, plastiques).

Terradonna propose ainsi la « Consigne 2.0 », un système de tri incitatif basé sur la récompense des usagers et non plus sur le volontariat et sur la fiscalisation. Terradonna transforme les points d'apports volontaires (PAV) en collecteurs de tri intelligents qui reconnaissent, quantifient les déchets déposés et récompensent les usagers, préalablement identifiés au moyen de leur smartphone ou d'une carte sans contact.

La technologie et le service proposés aux collectivités vise à augmenter de manière qualitative et quantitative la pratique du tri, à améliorer la gestion du gisement de matière première que représentent les emballages à recycler et à optimiser la gestion du parc des Points d'Apports Volontaires.

A noter également que l'entreprise Terradonna est actuellement incubée au sein de l'incubateur inter-universitaire Impulse, outil d'aide à la création et au développement d'entreprise innovante situé sur le Technopôle de Château-Gombert et financé notamment par MPM, la Ville de Marseille, la Région PACA et l'Aix Marseille Université.

Marseille Provence Métropole a été sollicitée par l'entreprise Terradonna pour participer à l'expérimentation de cette technologie pendant six mois en 2015 sur son territoire pour le tri du verre.

Trois zones seront définies, en fonction des résultats de tri et de la typologie de l'habitat, pour installer les équipements de cette société sur une soixantaine de colonnes de tri du verre.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Cette expérimentation sera également effectuée sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix.

Cette expérimentation est une illustration des modèles de développement de « Smart Cities / Villes Intelligentes » (type de développement urbain apte à répondre à l'évolution des besoins de la société). Elle entre aussi dans le cadre du label Aix-Marseille French Tech obtenu en novembre 2014 qui fédère les partenaires privés et publics autour de neuf porteurs de projets d'accélérateurs et de l'ensemble de l'écosystème numérique.

Dans le cadre de cette expérimentation, les éléments validés par la présente délibération sont les suivants :

- L'expérimentation durera 6 mois à compter de juin 2015
- L'entreprise Terradonna s'engage à équiper gratuitement les colonnes de tri sur les périmètres identifiés avec MPM et s'engage à renouveler le matériel en cas de dégradation
- La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'engage à communiquer sur cette expérimentation via ses outils de communication réguliers (Site internet...)
- La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'engage à mettre à disposition gratuitement les colonnes de tri des déchets se trouvant sur les périmètres identifiés.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il est important pour la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole de participer à une expérimentation sur son territoire communautaire visant à optimiser le traitement des déchets.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les modalités de partenariat avec l'entreprise Terradonna décrites ci-dessus.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'entreprise Terradonna.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
La Conseillère Déléguée
Propreté - Gestion des déchets

Monique CORDIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Pour Enrôlement,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER